



Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

Carte du plateau de Saclay, IAURIF, avril 2000.

**Aménager les territoires :
L'EXEMPLE DE L'ESSONNE
ET DU PLATEAU DE SACLAY**

2

SERVICE EDUCATIF

archives.essonne.fr

centenaire1914-1918.essonne.fr

**ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES**

SOMMAIRE

AMÉNAGER LES TERRITOIRES : L'EXEMPLE DE L'ESSONNE ET DU PLATEAU DE SACLAY

PARTIE 1

I) LES ORIGINES DE L'AMÉNAGEMENT DU PLATEAU DE SACLAY

- Doc.1 : Editorial du maire de Verrières-le-Buisson, Janvier 1970. P. 7 - 9
- Doc.2 : Lettre d'un ingénieur des Ponts et Chaussées sur l'aménagement routier du Plateau de Saclay, juillet 1968. P. 10
- Doc.3 : Article « La vallée de Chevreuse, proie des spéculateurs », *La Marseillaise de l'Essonne*, 10 février 1972. P. 11
- Doc.4 : Une priorité régionale : la ceinture verte de la métropole parisienne, Région Ile-de-France, Agences des espaces verts, IAURIF, 1987. P. 12 - 14

II) LE PLATEAU DE SACLAY DANS LES ANNÉES 1990

- Doc.5 : Brochure de présentation du Plateau de Saclay. P. 15-16
- Doc.6 : Carte des types d'usages des terrains, Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay. P. 17
- Doc.7 : Carte : Une position privilégiée en Ile-de-France, brochure de présentation du Plateau de Saclay. P. 17
- Doc.8 : Carte de recensement de la population, des emplois et de la superficie des secteurs du Centre d'Envergure Européenne, 1996-2001. P. 18

III) LA DESSERTE DU PLATEAU DE SACLAY :

RÉSEAUX DE TRANSPORTS ET AXES DE COMMUNICATION

- Doc.9 : Carte de la desserte du plateau, brochure de présentation du Plateau de Saclay, fonds préfecture. P. 19
- Doc.10 : Carte des liaisons envisagées, fonds Préfecture. P. 19

PARTIE 2

IV) LE PLATEAU DE SACLAY : UN CLUSTER DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Doc.11 : Carte de la DDE à partir de données INSEE, sur les principaux secteurs d'activités.	P. 20
Doc.12 : Plan de situation des pôles scientifiques, de la recherche supérieure et des transports, Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay.	P. 21
Doc.13 : Carte du potentiel économique et de la recherche scientifique.	P. 21
Doc.14 : Extrait de la carte économique de l'Essonne, CCI de l'Essonne, 2004.	P. 22
Doc.15 : Tableau de recensement des emplois dans la haute technologie, 2001.	P. 23
Doc.16 : Carte de la DDE à partir de données INSEE, sur la variation des emplois (1990-1998), 2001.	P. 24
Doc.17 : Graphique de variation des emplois (1975-1996).	P. 24

V) POPULATION ET LOGEMENTS

Doc.18 : Carte de la DDE à partir de données INSEE, sur les variations de la population, 2001.	P. 25
Doc.19 : Graphique de variation de la population (1975-1996).	p. 25
Doc.20 : Carte de la DDE à partir de données INSEE, sur les variations du nombre de logements, 2001.	P. 26
Doc.21 : Carte de la DDE à partir de données INSEE, sur les destinations des déplacements des habitants, 2001.	P. 26

VI) L'AVENIR DU SITE

Doc.22 : Carte du plateau de Saclay, IAURIF, avril 2000.	P. 27
Doc.23 : Carte du plateau de Saclay à partir du POS, Centre d'Envergure Européenne, 2001.	P.28
Doc.24 : Article du <i>Parisien</i> , 21/01/2019.	P.29
Doc.25 : Brochure d'information, intercommunalité dans le Plateau de Saclay, Juin 2002.	P.30-32
Ressources complémentaires	P. 33

Place dans les programmes scolaires :

- Collège, classe de Troisième :

Thème 1 : Dynamiques territoriales de la France contemporaine, dont « Les aires urbaines, une nouvelle géographie d'une France mondialisée » et « Les espaces productifs et leurs évolutions ».

- Lycée, classes de Première et de Première technologique :

Thème 1 : La métropolisation : un processus mondial différencié ; Les villes à l'échelle mondiale : le poids croissant des métropoles/ Des métropoles inégales et en mutation ; Dans la question spécifique sur la France, « La métropolisation et ses effets ».

Thème 3 : « Les espaces ruraux : multifonctionnalité ou fragmentation » : La fragmentation des espaces ruraux/ L'affirmation des fonctions non agricoles et conflits d'usages.

Et dans la question spécifique sur la France : « Des espaces ruraux multifonctionnels, entre initiatives locales et politiques européennes ».

Première technologique : Thème 3 : Les espaces ruraux : une multifonctionnalité toujours plus marquée : A – Des espaces ruraux aux fonctions de plus en plus variées et B – Un sujet d'étude au choix : Les espaces périurbains en France (métropolitaine et ultramarine).

- Lycée professionnel :

En Première professionnelle :

Thème 1 : La recomposition du territoire urbain en France : métropolisation et périurbanisation.

En Terminale professionnelle : « Les hommes face aux changements globaux », le Thème 1 : L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer.

Proposition de mise en œuvre :

Objectifs pédagogiques et compétences travaillées :

- Décrire et caractériser une situation géographique ;
- Expliquer le contexte, le rôle des acteurs et les enjeux de la situation étudiée ;
- Confronter des points de vue et exercer un jugement critique ;
- Relever, classer et hiérarchiser des informations.

Proposition de questionnaire et réponses attendues :

1) Localiser, repérer la situation étudiée dans l'espace et le temps :

Lier la situation étudiée au sujet d'étude : situé à environ 20 kms au sud-ouest de Paris, le Plateau de Saclay est un vaste espace situé sur deux départements : l'Essonne et les Yvelines. Il fait l'objet d'un objet d'aménagement important depuis 2008 puisque l'Etat a eu l'ambition de créer un grand pôle universitaire et scientifique de rang mondial : Paris-Saclay.

Dans l'histoire récente, ce pôle a d'abord été un complexe militaro-industriel (1950-1970) :

- 1947-1956 : création du site du CNRS à Gif-sur-Yvette ; du CEA à Saclay (énergie nucléaire militaire puis civile), du CEPr (Centre d'essai des propulseurs), de la Direction Générale des Armements (DGA à Saclay), de l'INRA (Jouy-en-Josas), etc.

- Années 1960 : développement d'un complexe de « cité scientifique » (contexte de réaménagement de la région parisienne sous Paul Delouvrier) puis, prenant la forme d'une technopole (années 1980) : ex. implantation d'HEC, de l'Ecole Polytechnique, Supélec, etc.

- Années 2000 à 2010 : nouvelle politique volontariste de l'Etat sous la présidence de N. Sarkozy et lancement du projet du Grand Paris (2009) : l'objectif est de créer un « cluster » de type mondial dans le domaine scientifique.

2) Présenter les acteurs et enjeux de ce projet d'aménagement :

L'acteur principal ici est l'EPA (Etablissement Public d'Aménagement) Paris-Saclay (EPAPS), concernant les 2 départements. Il est présidé depuis mars 2016 par la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France et est chargé de coordonner le développement immobilier et urbain du territoire suite à un comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (mars 2006). Puis, les acteurs sont les trois communautés d'agglomérations (Paris-Saclay ; Versailles Grand-Parc et Saint-Quentin-En-Yvelines), ainsi que 27 communes. Il existe, en outre, de nombreux acteurs privés.

Parmi les objectifs principaux il s'agit de : créer un pôle de rang mondial, une « Silicon Vallley à la française », un levier de développement économique situé à l'extérieur de Paris, créer un pôle scientifique et d'activités économiques capable de faire face à la concurrence internationale...

3) Repérer les échelles de territoires (Locale, régionale, nationale et internationale) qui vont être concernées ici. Sur ce territoire, la réalisation des aménagements et des projets se heurte à l'imbrication complexe des limites administratives ou tenant à la compétence propre de chacun des acteurs (ex. intercommunalité/ EPAPS).

Proposition de mise en œuvre et de réalisation finale :

La classe est divisée en plusieurs groupes ayant chacun à étudier une thématique, dans le but de déterminer les grandes lignes de l'aménagement du Plateau de Saclay en prenant en compte les besoins de chacun, les souhaits et les oppositions des acteurs concernés.

Organisation de l'activité : - Les élèves sont répartis en quatre groupes : Mobilités/ Emploi/ Habitat/ Cadre de vie et environnement.

- Chaque groupe, à partir du dossier documentaire, doit établir un constat, faire la liste des besoins et choisir deux ou trois aménagements prioritaires pour répondre à ces besoins.

Modèle proposé : Constat/ Besoins/ Aménagements proposés.

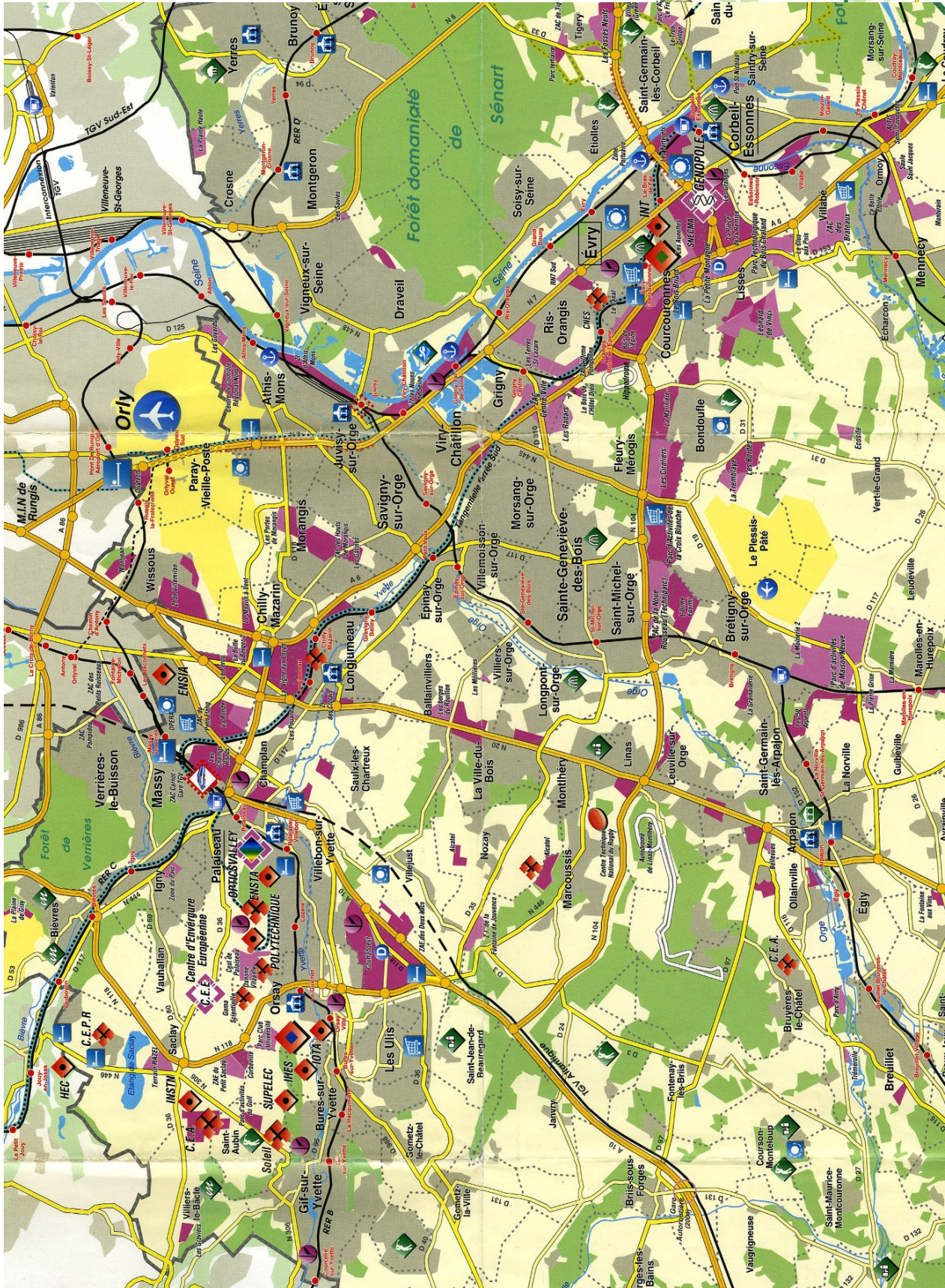
- Chaque groupe fabrique ses aménagements pour pouvoir les placer ensuite sur la carte.

- Le jeu peut alors commencer ! Pour qu'un groupe puisse placer son aménagement sur la carte, il faut l'accord d'au moins deux autres groupes sinon l'aménagement ne peut pas être réalisé. Des négociations et des accords entre les groupes sont possibles.

- Il faut placer au fur et à mesure sur la carte les aménagements validés.

Bilan : Une fois que tous les groupes ont essayé de placer leurs aménagements, une réflexion collective permettra d'évaluer si les objectifs ont été atteints et quelles difficultés ont été rencontrées par les aménageurs.

Doc.14 : Extrait de la carte économique de l'Essonne, CCI de l'Essonne, 2004.
Collection privée Odile Nave.



Zone d'activités de 10 hectares et plus
Zone d'activités en cours de commercialisation
Pépinière d'entreprises, incubateur

Pôle de recherche, centre de recherche principal
Université de Paris-Sud, Université d'Evry
Via d'Essonne
Grande Ecole, école d'ingénieurs

Polee d'excellence
OpexValley
Géropole
Centre d'Environnement Européenne de Massy, Saclay, Courtabouef et Orly renouveau d'Orly
Aéroports
Aéroport international
Aéroports
Gare d'interconnexion TVO
Zone portuaire
Principale plate-forme multimodale
Centre Régional de Développement

Édifices :
1. Usines pour l'Essonne en Essonne
2. Centre de Recherche
3. Centre de Recherche
4. Centre de Recherche
5. Centre de Recherche
6. Centre de Recherche
7. Centre de Recherche
8. Centre de Recherche
9. Centre de Recherche
10. Centre de Recherche
11. Centre de Recherche
12. Centre de Recherche
13. Centre de Recherche
14. Centre de Recherche
15. Centre de Recherche
16. Centre de Recherche
17. Centre de Recherche
18. Centre de Recherche
19. Centre de Recherche
20. Centre de Recherche
21. Centre de Recherche
22. Centre de Recherche
23. Centre de Recherche
24. Centre de Recherche
25. Centre de Recherche
26. Centre de Recherche
27. Centre de Recherche
28. Centre de Recherche
29. Centre de Recherche
30. Centre de Recherche
31. Centre de Recherche
32. Centre de Recherche
33. Centre de Recherche
34. Centre de Recherche
35. Centre de Recherche
36. Centre de Recherche
37. Centre de Recherche
38. Centre de Recherche
39. Centre de Recherche
40. Centre de Recherche
41. Centre de Recherche
42. Centre de Recherche
43. Centre de Recherche
44. Centre de Recherche
45. Centre de Recherche
46. Centre de Recherche
47. Centre de Recherche
48. Centre de Recherche
49. Centre de Recherche
50. Centre de Recherche
51. Centre de Recherche
52. Centre de Recherche
53. Centre de Recherche
54. Centre de Recherche
55. Centre de Recherche
56. Centre de Recherche
57. Centre de Recherche
58. Centre de Recherche
59. Centre de Recherche
60. Centre de Recherche
61. Centre de Recherche
62. Centre de Recherche
63. Centre de Recherche
64. Centre de Recherche
65. Centre de Recherche
66. Centre de Recherche
67. Centre de Recherche
68. Centre de Recherche
69. Centre de Recherche
70. Centre de Recherche
71. Centre de Recherche
72. Centre de Recherche
73. Centre de Recherche
74. Centre de Recherche
75. Centre de Recherche
76. Centre de Recherche
77. Centre de Recherche
78. Centre de Recherche
79. Centre de Recherche
80. Centre de Recherche
81. Centre de Recherche
82. Centre de Recherche
83. Centre de Recherche
84. Centre de Recherche
85. Centre de Recherche
86. Centre de Recherche
87. Centre de Recherche
88. Centre de Recherche
89. Centre de Recherche
90. Centre de Recherche
91. Centre de Recherche
92. Centre de Recherche
93. Centre de Recherche
94. Centre de Recherche
95. Centre de Recherche
96. Centre de Recherche
97. Centre de Recherche
98. Centre de Recherche
99. Centre de Recherche
100. Centre de Recherche

Opérations programmées au XII^e plan
Réseau RER et SNCF Banlieue
Métro
Ligne nouvelle de RER (Réseau Express Régional)
Ligne en site propre : tramway, tram-train, bus
Reconstruction de gare
Amélioration de l'infrastructure routière

Centre-ville principal (surface de vente supérieure à 40 000 m²)
Pôle hôtelier (plusieurs hôtels)
3 étoiles (proches)
Hôtel 3 étoiles, hôtel 4 étoiles
Pôle de congrès et de réunions
Centre de congrès et de réunions (capacité supérieure à 300 places)
Golf

Musée principal, maison d'artiste ou d'écrivain
Monument, édifice religieux remarquable
Halle
Château remarquable
Parc, jardin remarquable
Cressonnière
Base de loisirs aquatiques

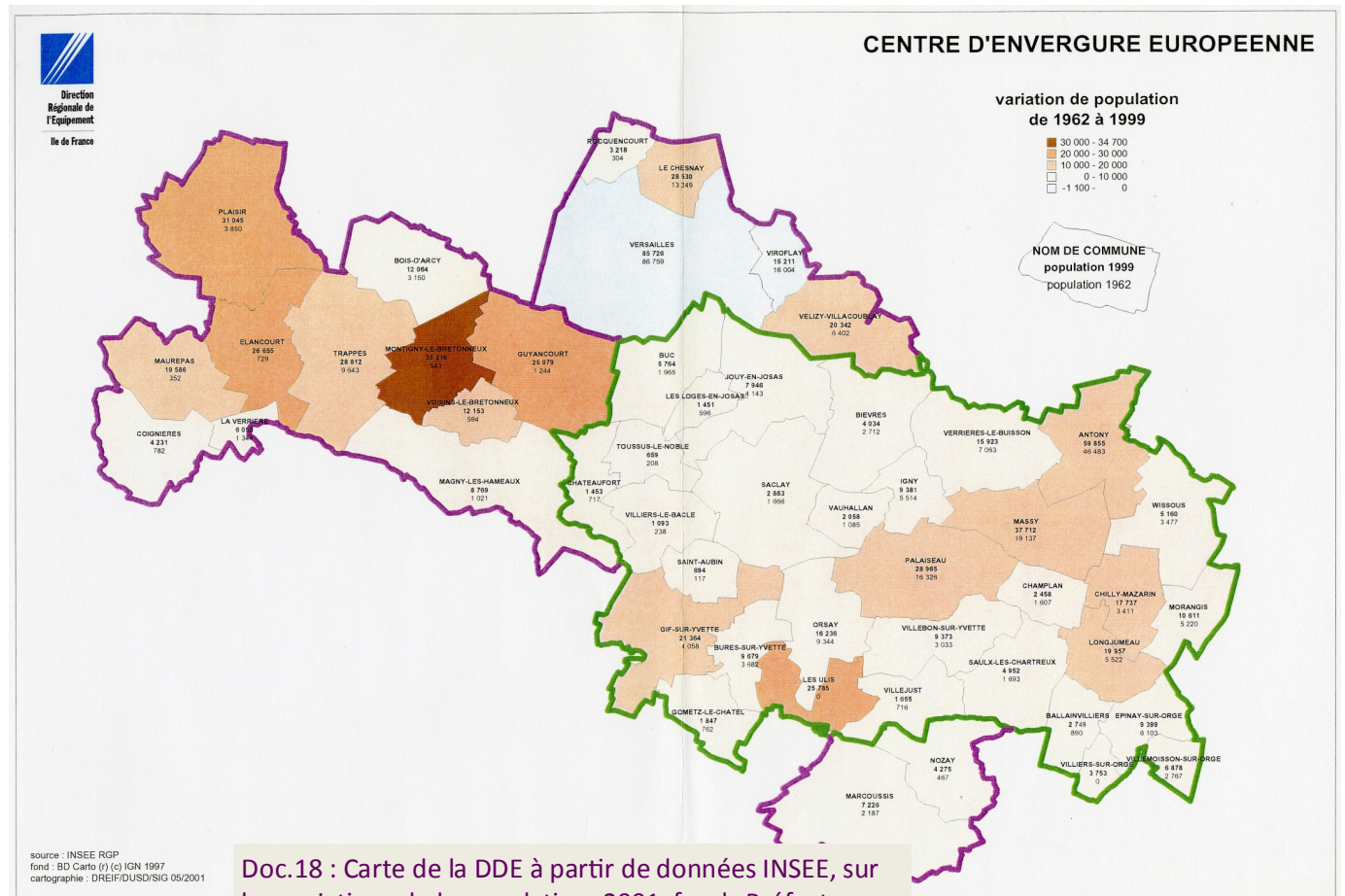
Édifices :
1. Usines pour l'Essonne en Essonne
2. Centre de Recherche
3. Centre de Recherche
4. Centre de Recherche
5. Centre de Recherche
6. Centre de Recherche
7. Centre de Recherche
8. Centre de Recherche
9. Centre de Recherche
10. Centre de Recherche
11. Centre de Recherche
12. Centre de Recherche
13. Centre de Recherche
14. Centre de Recherche
15. Centre de Recherche
16. Centre de Recherche
17. Centre de Recherche
18. Centre de Recherche
19. Centre de Recherche
20. Centre de Recherche
21. Centre de Recherche
22. Centre de Recherche
23. Centre de Recherche
24. Centre de Recherche
25. Centre de Recherche
26. Centre de Recherche
27. Centre de Recherche
28. Centre de Recherche
29. Centre de Recherche
30. Centre de Recherche
31. Centre de Recherche
32. Centre de Recherche
33. Centre de Recherche
34. Centre de Recherche
35. Centre de Recherche
36. Centre de Recherche
37. Centre de Recherche
38. Centre de Recherche
39. Centre de Recherche
40. Centre de Recherche
41. Centre de Recherche
42. Centre de Recherche
43. Centre de Recherche
44. Centre de Recherche
45. Centre de Recherche
46. Centre de Recherche
47. Centre de Recherche
48. Centre de Recherche
49. Centre de Recherche
50. Centre de Recherche
51. Centre de Recherche
52. Centre de Recherche
53. Centre de Recherche
54. Centre de Recherche
55. Centre de Recherche
56. Centre de Recherche
57. Centre de Recherche
58. Centre de Recherche
59. Centre de Recherche
60. Centre de Recherche
61. Centre de Recherche
62. Centre de Recherche
63. Centre de Recherche
64. Centre de Recherche
65. Centre de Recherche
66. Centre de Recherche
67. Centre de Recherche
68. Centre de Recherche
69. Centre de Recherche
70. Centre de Recherche
71. Centre de Recherche
72. Centre de Recherche
73. Centre de Recherche
74. Centre de Recherche
75. Centre de Recherche
76. Centre de Recherche
77. Centre de Recherche
78. Centre de Recherche
79. Centre de Recherche
80. Centre de Recherche
81. Centre de Recherche
82. Centre de Recherche
83. Centre de Recherche
84. Centre de Recherche
85. Centre de Recherche
86. Centre de Recherche
87. Centre de Recherche
88. Centre de Recherche
89. Centre de Recherche
90. Centre de Recherche
91. Centre de Recherche
92. Centre de Recherche
93. Centre de Recherche
94. Centre de Recherche
95. Centre de Recherche
96. Centre de Recherche
97. Centre de Recherche
98. Centre de Recherche
99. Centre de Recherche
100. Centre de Recherche

LES EMPLOIS DE HAUTE TECHNOLOGIE

Mission Massy-Saclay
28/02/0

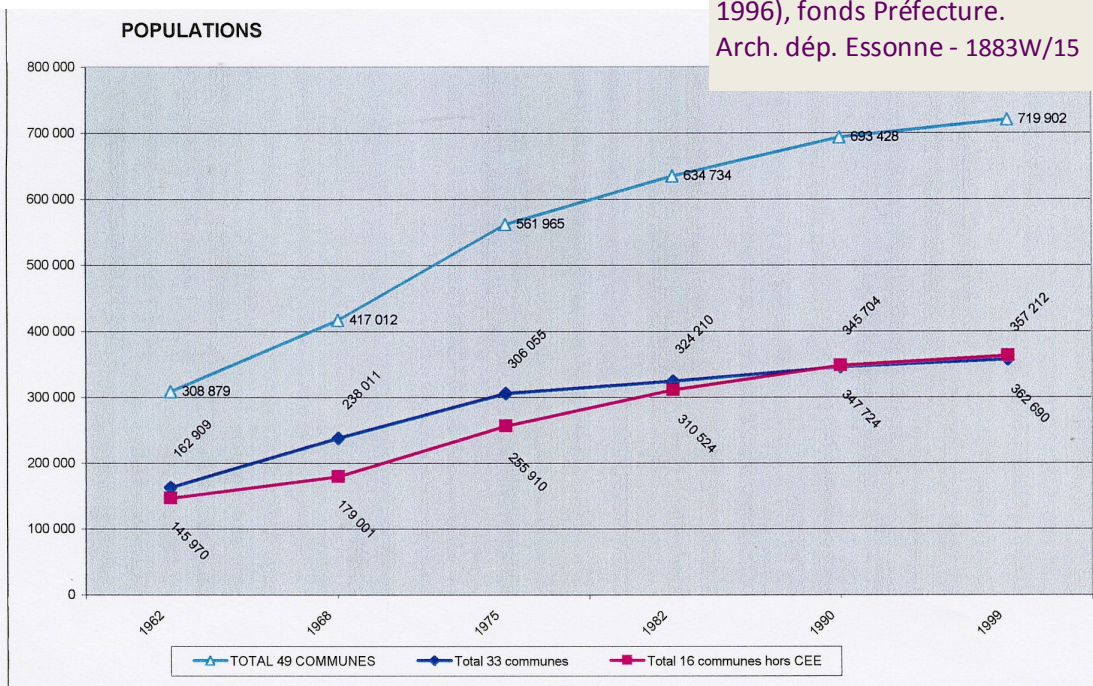
NOM	EMPLOI 1998	EMPLOI INDUSTRIES DE HAUTE TECHNOLOGIE	EMPLOI SERVICES DE HAUTE TECHNICITE OU DE POINTE	EMPLOI INDUSTRIES DE MOYENNE ET HAUTE TECHNOLOGIE	EMPLOI COMMERCE DE GROS LIE A LA HAUTE TECHNOLOGIE	TOTAL EMPLOI DE HAUTE TECHNOLOGIE
MARCOUSSIS	2 925	22	600	330	25	977
NOZAY	1 724	315	39	5	28	387
Total	4 649	337	639	335	53	1 364
LE CHESNAY	10 959	12	299			311
ROCQUENCOURT	1 172	7	675		5	687
VELIZY-VILLACOUBLAY	39 667	4 349	3 891	8 671	1 210	18 121
VERSAILLES	50 213	18	1 571	1 775		3 364
VIROFLAY	3 957	22	107	171	36	336
Total secteur de Versailles	105 968	4 408	6 543	10 617	1 251	22 819
BOIS-D'ARCY	4 017	10	51			61
PLAISIR	15 281	164	608	388	42	1 202
Total	19 298	174	659	388	42	1 263
COIGNIERES	5 218	12	183	264		459
ELANCOURT	6 297	29	45	1 982	27	2 083
GUYANCOURT	22 405	875	3 454	6 897	456	11 682
LA VERRIERE	2 120					0
MAGNY-LES-HAMEAUX	2 496	1	69	63	9	142
MAUREPAS	7 018		68	729	35	832
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	25 886					0
TRAPPES	16 987					0
VOISINS-LE-BRETONNEUX	2 881					0
Total secteur de SQY	91 308	917	3 819	9 935	527	15 198
ANTONY	24 165	406	427	822	1 243	2 898
Total	24 165	406	427	822	1 243	2 898
BUC	4 444	160	333			493
CHATEAUFORT	490		10			10
JOUY-EN-JOSAS	3 404			5	208	213
LES LOGES-EN-JOSAS	714			1	4	5
TOUSSUS-LE-NOBLE	1 028					0
BIEVRES	2 127	79	208	190	133	610
BURES SUR YVETTE	1 537		171	16	8	195
GIF-SUR-YVETTE	3 371	24	1 300	3	36	1 363
IGNY	1 767	61	53	51	52	217
ORSAY	13 023	979	3 369	491	138	4 977
PALaiseau	11 333	758	1 231	322	398	2 709
SACLAY	6 112	592	5 143	50	21	5 806
SAINT-AUBIN	1 699		140	397	49	586
VAUHALLAN	182		8			8
VILLIERS-LE-BACLE	135		7	2		9
Total SIEP du plateau de Saclay	51 366	2 653	11 973	1 528	1 047	17 201
BALLAINVILLIERS	1 752		12	24		36
CHAMPLAN	1 600	6	247	106	127	486
CHILLY-MAZARIN	6 928	28	296	280	247	851
EPINAY-SUR-ORGE	3 415	13	9	13	3	38
GOMETZ-LE-CHATEL	253	12	1	4	35	52
LES ULIS	17 820	1 562	738	1 148	1 185	4 633
LONGJUMEAU	8 573	171	118	368	7	664
MASSY	21 702	1 489		2 616	779	4 884
SAULX-LES-CHARTREUX	1 718		110	49	15	174
VERRIERES-LE-BUISSON	3 966	355	290	144	319	1 108
VILLEBON-SUR-YVETTE	6 861	327	1 997	334	1 203	3 861
VILLEJUST	1 694	93	96	58	37	284
VILLEMORISSON-SUR-ORGE	1 276		35	37		72
WISSOUS	6 537	61	294	381	173	909
Total SIEP NCE	84 095	4 117	4 243	5 562	4 130	18 052
MORANGIS	7 225	10	95	224	93	422
Total	7 225	10	95	224	93	422
Total CEE 31 communes	166 851	7 186	16 738	8 136	6 513	38 573
Total CEE élargi 49 communes	388 074	13 022	28 398	29 411	8 386	79 217
Total pour les Yvelines	509 815	11 984		56 543	4 994	73 521
Total pour l'Essonne	405 522	17 721		16 115	7 413	41 249
Total pour l'Ile-de-France	5 066 479	57 797		212 112	58 362	328 271

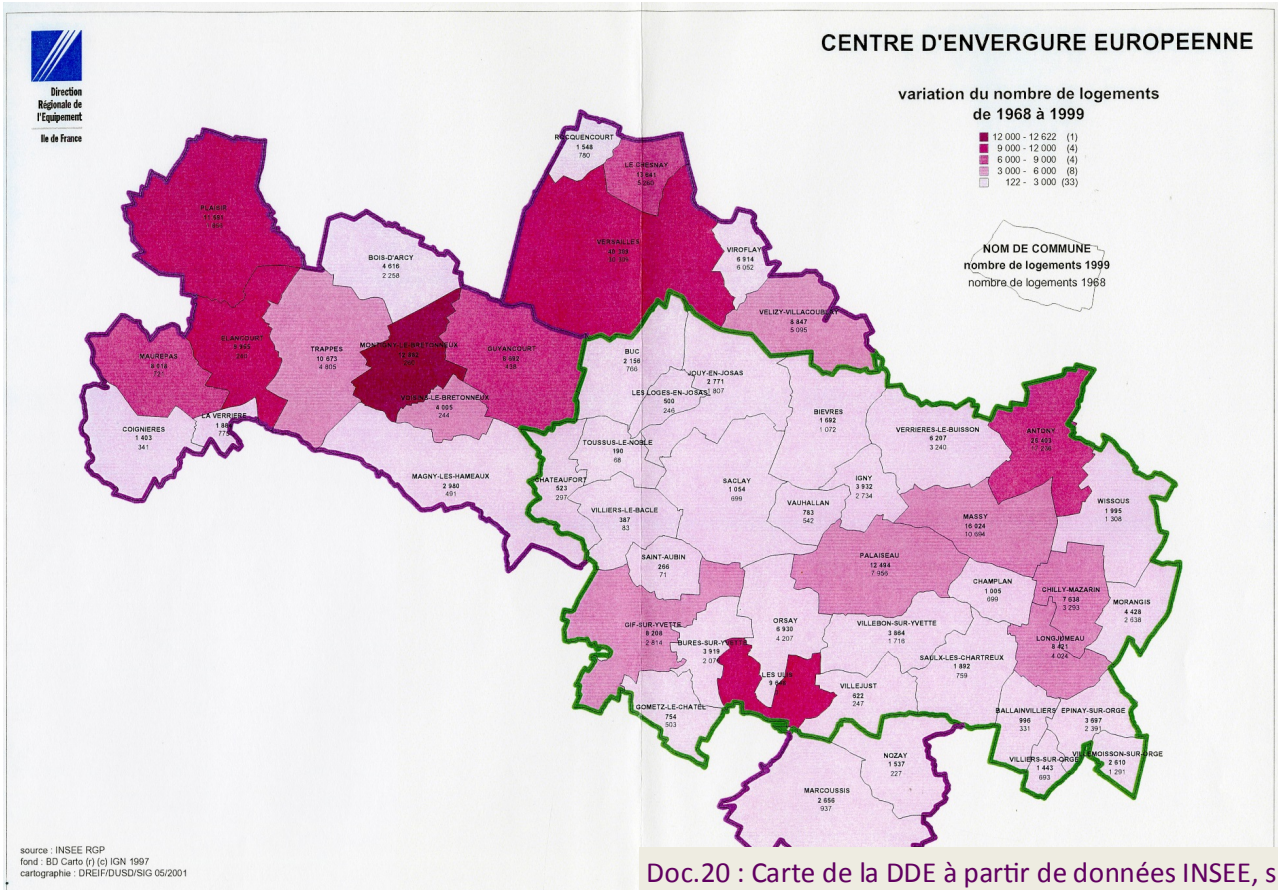
V) POPULATION ET LOGEMENTS



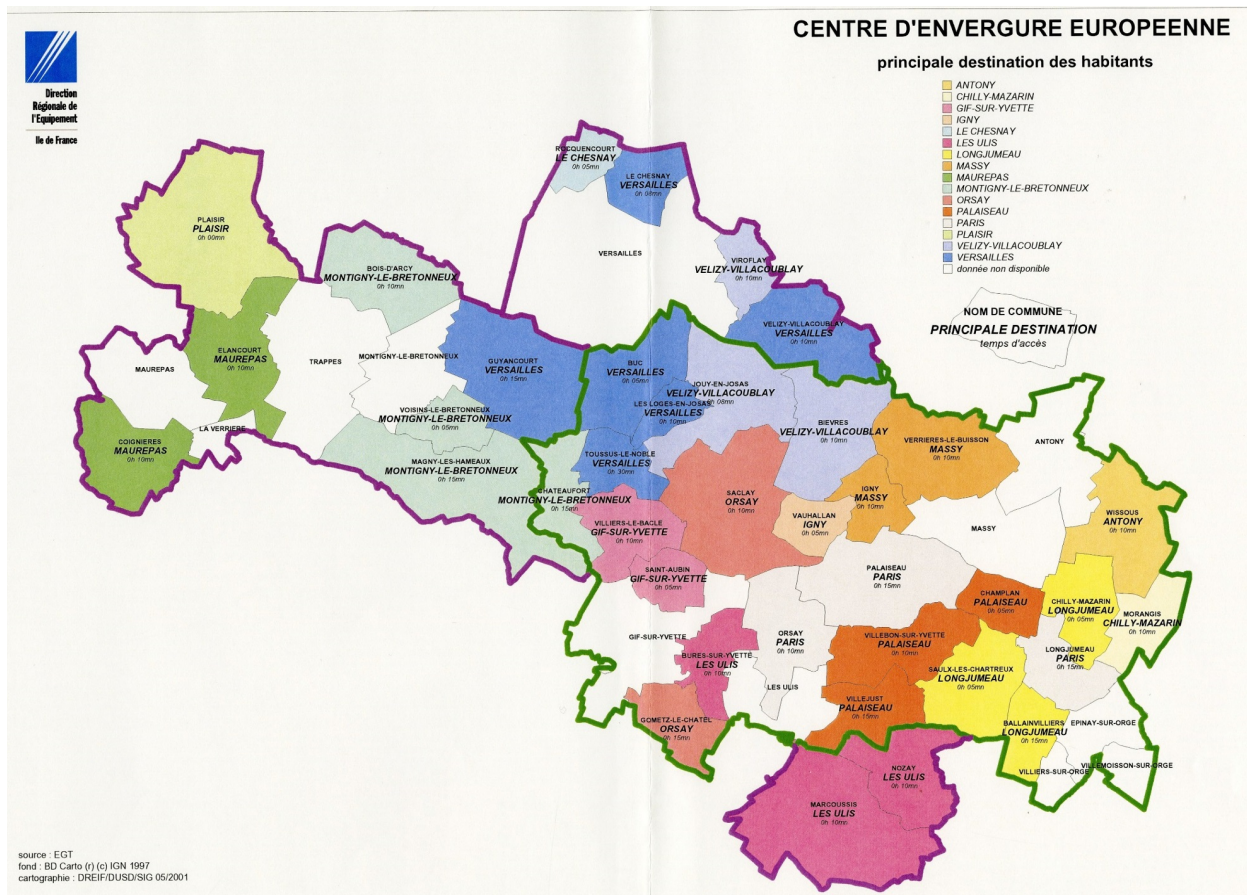
Doc.18 : Carte de la DDE à partir de données INSEE, sur les variations de la population, 2001, fonds Préfecture. Arch. dép. Essonne - 1883W/15

Doc.19 : Graphique de variation de la population (1975-1996), fonds Préfecture. Arch. dép. Essonne - 1883W/15





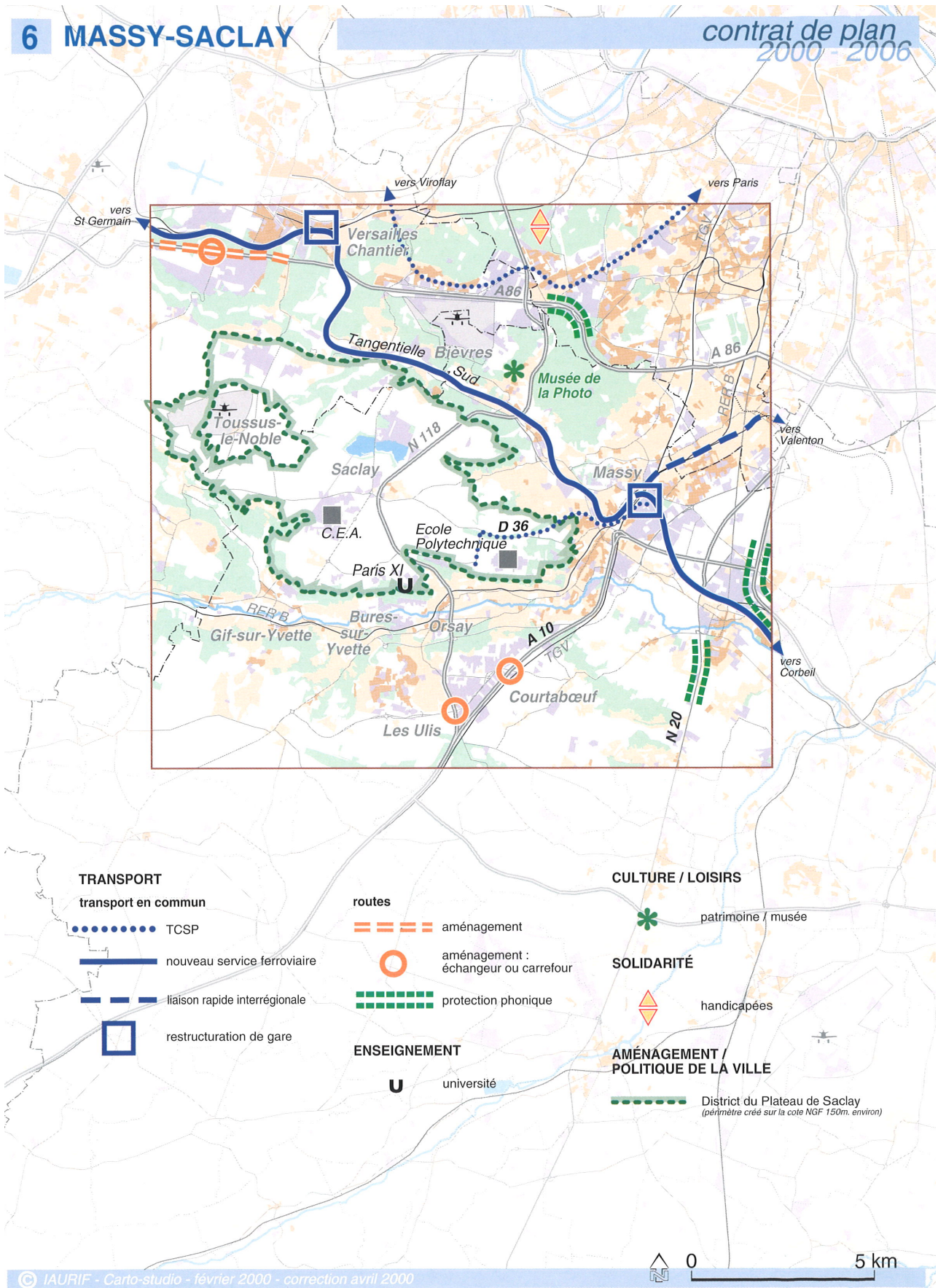
Doc.20 : Carte de la DDE à partir de données INSEE, sur les variations du nombre de logements, 2001, fonds Préfecture. Arch. dép. Essonne - 1883W/15

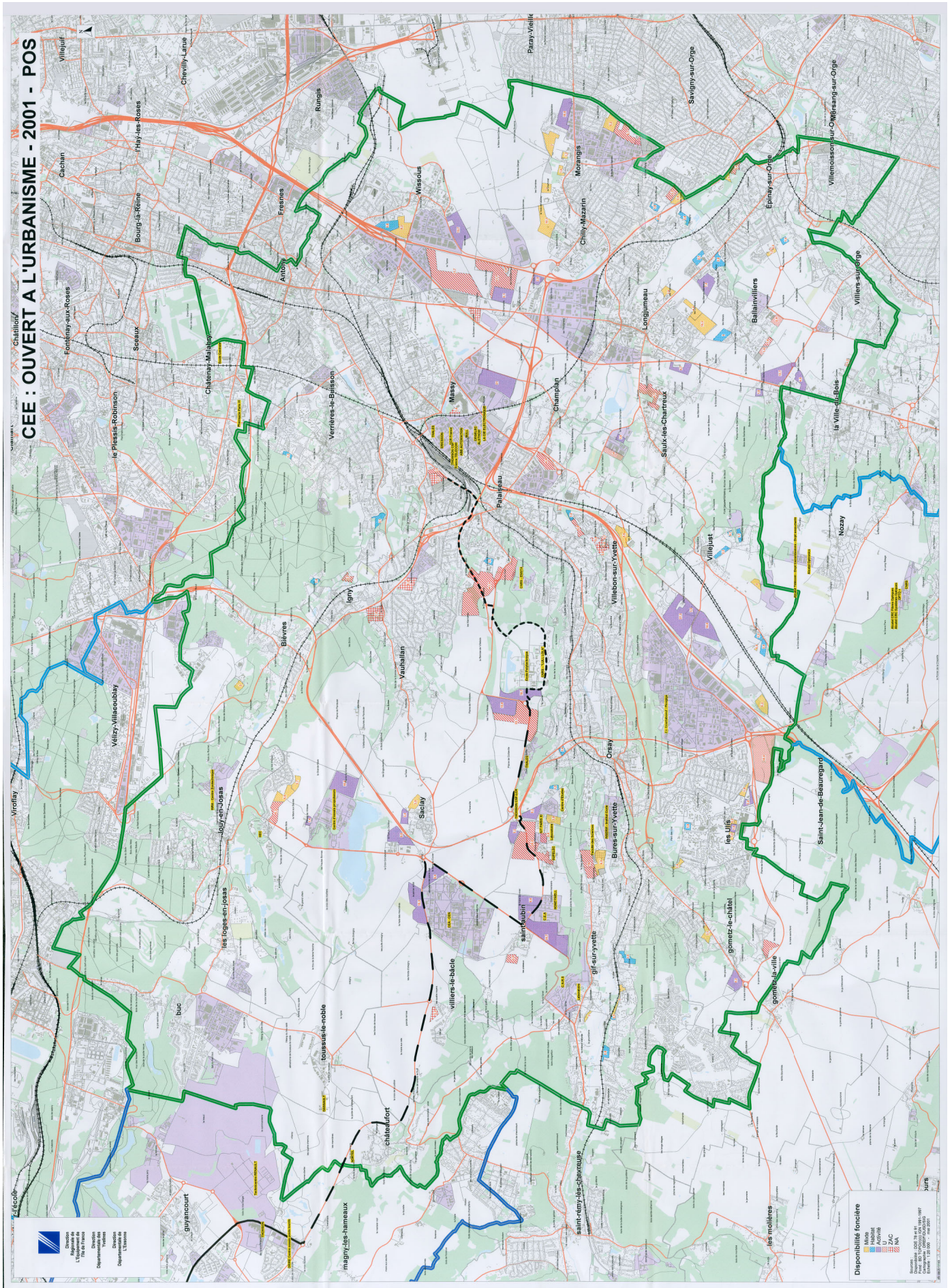


Doc. 21 : Carte de la DDE à partir de données INSEE, sur les destinations des déplacements des habitants, 2001, fonds Préfecture. Arch. dép. Essonne - 1883W/15

6 MASSY-SACLAY

contrat de plan
2000 - 2006





Doc.23 : Carte du plateau de Saclay à partir du POS, Centre d'Envergure Européenne, 2001, fonds Préfecture. Arch. dép. Essonne - 1883W/15

IBM va créer sa mini-Silicon Valley sur le plateau de Saclay

Le groupe va inaugurer ses premiers locaux en mars et ouvrira d'ici deux ans un centre où travailleront une centaine de chercheurs.



Le groupe informatique va ouvrir en mars un premier bâtiment de 300 m² qui accueillera une vingtaine d'experts.

PARIS-SACLAY

PAR CÉCILE CHEVALLIER

PROMESSE tenue. Après avoir exprimé en mars son intention de s'installer à Paris-Saclay, la société IBM officialise cette décision aujourd'hui, à l'occasion de Choose France, sommet de l'attractivité qui se tient à Versailles (Yvelines). La firme américaine va y annoncer l'inauguration en mars prochain de ses premiers locaux au sein du pôle scientifique et technologique de Paris-Saclay, entre Orsay et Gif-sur-Yvette.

« Et d'ici deux ans, nous souhaitons ouvrir sur ce territoire un centre de co-innovation en intelligence artificielle pouvant accueillir plus de cent personnes », indique Nicolas Sekkaki, président d'IBM France. « Neuf mois après notre engagement, nous tenons parole, se félicite-t-il. Nous faisons un pari en nous installant à Paris-Saclay, nous le pensons ga-

gnant. Ce territoire possède tous les ingrédients de la réussite. En particulier cet écosystème constitué de grandes écoles, d'universités, de laboratoires, d'organismes de recherche et d'entreprises. »

TERRITOIRE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DE DEMAIN

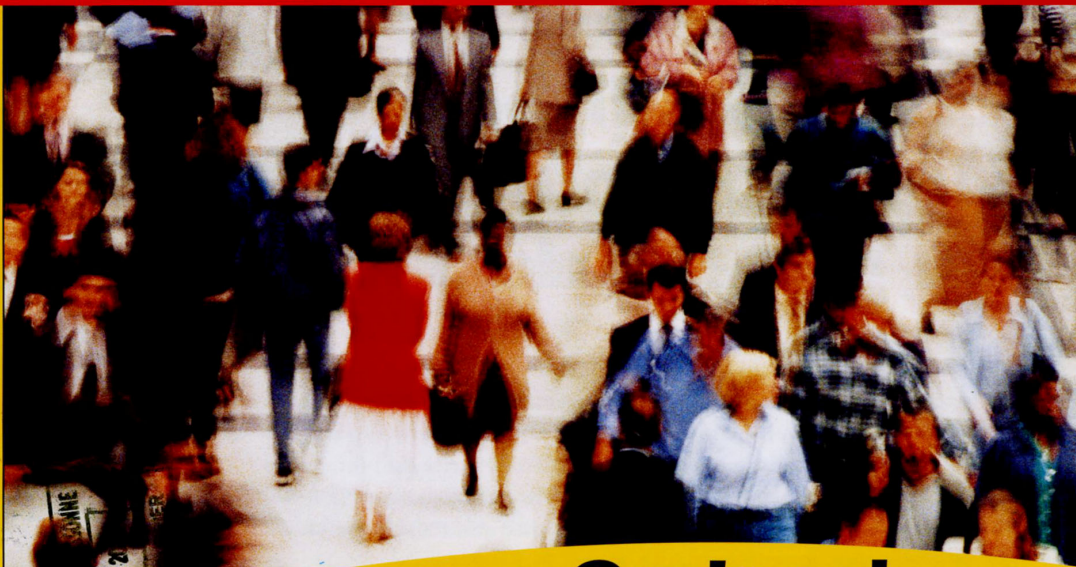
En mars, c'est un premier bâtiment de 300 m² (NDLR : IBM ne communique pas sur le montant de la construction de ses centres) qui sera inauguré à Orsay. Des ingénieurs, développeurs, chercheurs, data scientists (scientifiques travaillant sur les données) ou encore des consultants des métiers et des technologies travailleront sur des projets de recherche en intelligence artificielle (IA). Une vingtaine d'experts dans un premier temps, puis plus d'une centaine d'ici deux ans sont attendus.

Avant de prendre sa décision, IBM a présenté le plateau de Saclay à différents « patrons mondiaux ». « Ils ont été assez séduits, affirme Nicolas

Sekkaki. Ils sentent qu'il s'y passe quelque chose. Par rapport à d'autres projets européens, Paris-Saclay a retenu leur attention. » Ce qui a permis à IBM de confirmer sa décision et de se mettre en quête d'un terrain. « Qui n'a pas été si facile que ça à trouver, sourit Nicolas Sekkaki. Le plateau de Saclay est de plus en plus occupé et il n'y a plus autant de places qu'on pourrait le penser. »

A Paris-Saclay, les experts dirigeront leurs recherches vers deux axes principaux. « L'IA et les entreprises, notamment les banques, avec la prévention des fraudes à la carte bancaire, cite Nicolas Sekkaki. Nous aurons aussi un volet important d'IA et la santé (NDLR : la filière IBM Watson Health et Guerbet, spécialiste des produits de contraste et de solutions pour l'imagerie médicale diagnostique et interventionnelle, ont signé un partenariat en juillet). L'intelligence artificielle pourrait ainsi éviter des biopsies en cas de cancer », conclut le président d'IBM France.

INTERCOMMUNALITÉ



Quels enjeux et quel avenir pour l'intercommunalité autour du plateau de Saclay ?



Les années passent et ne se ressemblent pas. Hier, le District du plateau de Saclay, aujourd'hui la Communauté de communes du plateau de Saclay. Et demain ? Depuis le vote de la loi dite « Chevènement » sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale en 1999, le paysage intercommunal français est en pleine effervescence. Le plateau de Saclay et plus globalement le Nord de l'Essonne n'échappent pas à ce grand vent de changement. Les élus locaux se préoccupent des orientations et des choix à faire pour doter le territoire d'une ou plusieurs structures puissantes, dans lesquelles les communes seront impliquées, représentées et porteuses d'un projet de développement qui sera axé autour du développement de Saclay Scientipôle, pôle scientifique du plateau de Saclay, et de la valorisation des espaces naturels et agricoles. Explications.

Quel avenir pour l'intercommunalité autour du plateau de Saclay ?

Depuis le 2 janvier 2002, la CCPS (Communauté de communes du plateau de Saclay), établissement public de coopération intercommunale, a pris la succession du DIPS (District du plateau de Saclay). Ce changement a été opéré de fait, conformément à la loi Chevènement ; celle-ci prévoyait en effet qu'à défaut d'avoir choisi de se constituer en communauté avant le 31 décembre 2001, les districts étaient transformés d'office par les préfets en communautés de communes.

Réforme électorale de l'intercommunalité

La transformation du DIPS a été précédée du retrait des quatre communes de Vauhallan, Courcouronnes, Jouy-le-Fort et Villebon-sur-Yvette par arrêté préfectoral le 2 novembre dernier. Ces communes souhaitaient rejoindre la Communauté de communes du Grand Parc, en cours de constitution autour de Versailles, vers laquelle elles sont historiquement liées.

Les dix communes de l'Essonne restant membres du DIPS (Bléville, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Igny, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan et Villiers-le-Bâcle) ont alors élu François Lamy, maire de Palaiseau, à la présidence de la structure intercommunale.

Un avenir en construction

Dans le cas de la Communauté de communes du Plateau de Saclay, une réflexion a été menée sur le rôle de l'intercommunalité à l'avenir et de son potentiel de gestion et de développement. En effet, compte tenu des enjeux pour ce secteur de la Région Ile-de-France et des demandes importantes des populations, les communautés de communes ne semblent pas satisfaisantes aux yeux de la majorité des maires des communes membres. Parallèlement à cette question, celle du périmètre de l'éventuelle communauté d'agglomération se pose. En effet, de Villiers-sur-Ordain à Villebon-sur-Yvette, le secteur économique du parc d'activités de Courcouronnes, mais aussi Gometze-le-Châtel et Verrières-le-Buisson ont déjà le souhait de rejoindre les communes du plateau de Saclay dans une nouvelle

structure intercommunale. La commune de Maroussais a également délibéré en ce sens.

Actuellement, les délégués communautaires du plateau de Saclay étudient les modalités d'élaboration d'un schéma de coopération intercommunale en fonction de la cohésion territoriale, des projets et besoins des communes, de leurs potentiels de développement respectifs et des différentes retombées financières.

Les points d'accord, et des divergences, liés à la cohésion géographique ; ainsi les communes de la vallée de la Bièvre (Vauhallan, Bléville, Verrières-le-Buisson) estiment que leur "bassin de vie", et donc tous projets de développement, doivent être réalisés au sein d'un territoire qui ne soit pas fragmenté par des services aux habitants, sont très élogieux de celles des communes de Courcouronnes.

Bléville, Verrières-le-Buisson et Gif-sur-Yvette

Certaines communes, telles Vauhallan, Bléville mais aussi Orsay, préconisent le maintien du périmètre actuel à 10 communes et souhaitent l'intégration de Verrières-le-Buisson, voyant dans cette hypothèse une meilleure cohésion au sein de la communauté d'agglomération qu'un plus grand intérêt sur le plan des dotations financières. Parallèlement, les communes de Gif-sur-Yvette, Igny, Saint-Aubin et Villiers-le-Bâcle sont favorables à une communauté d'agglomération qui engloberait 1000 habitants (Les Ulis, Palaiseau, Gif-sur-Yvette) mais aussi de nombreuses communes de moins de 10 000 habitants dont certaines sont des villages, structure intercommunale, pour défendre un aménagement du plateau de Saclay dans lequel le développement de Saclay se ferait en complémentarité de la Région, des espaces verts et du cadre de vie. De leur côté, les communes de Palaiseau, Bures-sur-Yvette et Saclay sont partisans d'une communauté d'agglomération associant les communes du parc d'activités de Courcouronnes et Gometze-le-Châtel, Courcouronnes, Verrières-le-Buisson, Orsay, Villiers-le-Bâcle, Gif-sur-Yvette, Saint-Aubin et Villiers-le-Bâcle face à l'Etat, la Région et les intercommunalités voisines, et disposant d'un fonds d'équilibre pour permettre de financer de nombreux services aux habitants.

Aujourd'hui, il ne reste que quelques mois aux communes pour déterminer si elles souhaitent constituer une nouvelle structure opérationnelle en janvier 2003.



Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

Le Plateau de Saclay

La loi Chevènement en bref...

La loi Chevènement de 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale s'est imposée en France au cours des dernières années. C'est dans le cadre de cette loi que s'inscrit la création d'une communauté de communes le 2 janvier 2002, en remplacement du District du plateau de Saclay. Le point sur la loi Chevènement.

En quoi consiste la loi ?

La loi Chevènement (n° 99-586 du 12 juillet 1999) a pour objectif de renforcer et de simplifier la coopération intercommunale, et de permettre ainsi aux 36 000 communes françaises de se doter de vrais projets de développement. L'intercommunalité existe depuis des décennies et a emprunté des formes aussi diverses que les districts, communautés urbaines, communautés de communes, villes ou encore syndicats intercommunaux. La loi Chevènement instaure une solidarité financière et met fin à la « compétition » entre les communes, ainsi que par une dotation de l'Etat.

A quoi sert une communauté de communes ?

La communauté de communes est une structure de projet dont les actions se situent principalement dans le domaine des études. Elle n'a pas de compétences propres, mais agit en matière de gestion centralisée. Ses services communitaires sont généralement légers et peu intégrés, contrairement à ceux d'une communauté d'agglomération, qui a vocation à mettre en place un nombre maximum de services dans le cadre d'un projet commun. Ces services communitaires sont destinés à des communes de développement urbain et d'aménagement du territoire.

Quel rôle pour une communauté d'agglomération ?

La communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes (...) ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave (...). Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité pour assurer la mise en œuvre d'un projet commun de développement urbain et d'aménagement du territoire.

Communauté d'agglomération

Territoire de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave, autour d'un noyau d'habitat d'une commune de plus de 15 000 habitants ou d'un chef lieu de département.

4 groupes de compétences obligatoires :

- développement économique
- équité sociale et habitat
- aménagement de l'espace
- politique de l'eau

Compétences obligatoires :

- création ou aménagement et entretien de voirie et de parcs de stationnement
- eau
- assainissement
- protection et mise en valeur de l'environnement et de la cadre de vie
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs.

Compétences optionnelles :

- Au moins 3 compétences optionnelles parmi les 5 suivantes :
- protection et mise en valeur de l'environnement
- politique du logement et du cadre de vie
- création, aménagement et entretien de la voirie
- action de développement économique
- et d'équipements de loisirs professionnels et éducatifs.

Communauté de communes

EPIC regroupant plusieurs communes d'un seul tenant

2 groupes de compétences obligatoires :

- aménagement de l'espace
- actions de développement économique

Compétences obligatoires :

- Au moins 1 compétence optionnelle parmi les 5 suivantes :
- protection et mise en valeur de l'environnement
- politique du logement et du cadre de vie
- création, aménagement et entretien de la voirie
- action de développement économique, culturel et sportif, et d'équipements de loisirs professionnels et éducatifs.



Repères historiques pour comprendre l'intercommunalité du Plateau de Saclay

Difficile de comprendre les enjeux actuels et futurs sans connaître ceux d'hier et d'avant-hier ! Quelques repères historiques pour savoir d'où l'on vient et où l'on va.

Tout commence en mars 1988 : l'Etat préconise alors que les communes du plateau de Saclay se regroupent en structure intercommunale afin d'établir un schéma directeur d'aménagement de leur territoire. Ce jour-là, aussi anodin que cela paraisse, le destin communal des franciliens du Plateau de Saclay bascule. En réponse à la sollicitation de l'Etat, les 15 communes réparties sur le plateau de Saclay, dont 10 situées dans le département de l'Essonne et 5 dans le département des Yvelines, se regroupent pour constituer le SIPS (Syndicat intercommunal du plateau de Saclay).

Un fort potentiel de développement

Leur point commun ? Leur localisation géographique sur le plateau de Saclay : délimité par la courbe de niveau 150 m au-dessus de la mer, le plateau s'étend sur 5 000 hectares, soit quasiment la superficie de Paris intra-muros. Zone agricole faiblement urbanisée, localisation proche de Paris, implantation de centres de recherche : le plateau de Saclay concentre tous les indices d'un très fort développement économique et urbain. La preuve en est : c'est à cette époque que l'Etat et la Région Ile-de-France retiennent le site du plateau comme pôle scientifique et élément constituant du Centre d'envergure européenne Massy-Saclay-Orly (lire encadré ci-contre).

La préservation des espaces agricoles fait partie des missions de l'intercommunalité.



Recherche et haute technologie : une caractéristique et un atout exceptionnel pour le territoire du plateau de Saclay.

Des axes de développement définis pour 25 ans

En 1992, le schéma directeur du plateau de Saclay, qui détermine pour 25 ans les grandes orientations en matière d'aménagement (implantation d'entreprises, transports, voirie, protection de l'environnement...) est entériné.

Le District du plateau de Saclay, qui a remplacé le SIPS en 1991, est chargé de mettre en œuvre ce schéma directeur, c'est à dire assurer l'aménagement du territoire. Le DIPS, reconnu comme interlocuteur privilégié auprès de l'Etat, élabore les schémas d'urbanisme, définit les politiques générales en matière de transports et d'assainissement, conçoit le programme local de l'habitat, garantit la conservation des espaces agricoles et naturels et met en œuvre une véritable solidarité financière en établissant la taxe professionnelle de zone (TPZ) à taux unique pour les développements futurs sur les 14 communes membres.

C'est sur la base de ces habitudes de travail et de pratique de l'intercommunalité, mais aussi grâce aux nombreuses études d'aménagement réalisées par le DIPS durant 10 ans et riches d'enseignement pour l'avenir, que peut aujourd'hui se bâtir une nouvelle intercommunalité. ■



«4

1883 w 115

Quelques repères sur...

Le centre d'envergure européenne

Territoire d'étude de 350 000 habitants environ, regroupant plus d'une trentaine de communes, le centre d'envergure européenne Saclay-Courtabœuf-Massy-Orly constitue avec Paris, La Défense, Marne-la-Vallée et Roissy, l'un des cinq pôles les plus « porteurs » de développement de la Région Ile-de-France, ayant vocation à rayonner à l'échelon européen.

Les centres d'envergure européenne ont été définis par l'Etat et la Région Ile-de-France dans le SDRIF (Schéma directeur de la Région Ile-de-France) en 1994, document de planification pour le développement et l'aménagement de la Région sur les 25 années à venir.

Le centre d'envergure européenne Saclay-Courtabœuf-Massy-Orly se caractérise notamment par :

- sa concentration exceptionnelle de laboratoires de recherche et développement (centres de recherche publics et privés, laboratoires universitaires) et d'établissement d'enseignement supérieur,
- son tissu économique tertiaire et « high tech », composé de grandes entreprises et de PME du secteur de la haute technologie (biotechnologies, optique, informatique, télécommunications, etc.),
- ses réserves foncières importantes pour l'accueil de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants,
- ses commodités de communication nationale et internationale en raison de son offre diversifiée de transports. ■

Le rôle de l'Etat en matière d'intercommunalité

Dans la loi Chevènement, l'Etat exerce, par l'intermédiaire des Préfets, un pouvoir déterminant puisque ce sont ces derniers qui entérinent ou invalident les projets de structures intercommunales proposés par les communes. L'Etat veille en effet à la cohérence des initiatives intercommunales, s'assurant que derrière tout projet de structure existe un territoire pertinent, porteur d'un projet de développement dans lequel puisse s'exprimer une solidarité entre les différentes communes.

Dans le secteur du centre d'envergure européenne Saclay-Courtabœuf-Massy-Orly, l'Etat a écarté l'hypothèse d'une seule structure intercommunale regroupant toutes les communes, estimant qu'elle serait irréaliste et probablement « difficile à gérer ». Cependant, en raison des enjeux exceptionnels de développement de ce territoire, les préfets de la Région Ile-de-France, de l'Essonne et des Yvelines ne souhaitent pas voir un émiettement de ce territoire et, en conséquence, préconisent la création d'un nombre limité de structures, deux ou trois au maximum pour la partie essonnienne du CEE. Le Préfet de l'Essonne a, dans ce cadre, déjà exprimé un avis favorable sur le projet d'une communauté d'agglomération regroupant les 14 communes du plateau de Saclay et de Courtabœuf. ■

Document édité par la Communauté de communes du plateau de Saclay

Val Courcelle - 4 route de la Noue - 91196 Gif-sur-Yvette Cedex

Tél. : 01 69 18 71 71 - Fax : 01 69 18 71 87

e-mail : contact@saclay-scientipole.org

Web : www.saclay-scientipole.org

Directrice de la publication : Edith Wilmart.

Rédaction : Sophie Deleplanque, Odile Clair. Photos : CCPS, Quadratin. D.R.

Réalisation, impression : Quadratin, Paris.

juin 2002

Ressources complémentaires :

Bibliographie / sitographie :

- Les sites des communes concernées ;

-Site Géoconfluences : Laurent Carroué, « Paris-Saclay, une Silicon Valley à la française ? », Géoconfluences, mars 2017. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/paris-saclayParis-Saclay, une Silicon Valley à la française ?>

SERVICE EDUCATIF

**Professeures relais :
Catherine Sironi et Séverine Ruffin
Coordinatrice Nathalie Noël**

**archives.essonne.fr
centenaire1914-1918.essonne.fr**

**Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne
Domaine départemental
38, rue du commandant Arnoux
91730 CHAMARANDE
01 69 27 14 14**